

# Groupe national loup, mars 2008

## Compte rendu et commentaires de FERUS, 25 mars, Paris

L'essentiel de la réunion qui se tenait au ministère de l'Agriculture a été consacré à l'examen du rapport des deux inspecteurs généraux, Marie-Odile GUTH (environnement) et Pierre BRACQUE (agriculture). Ce document dresse un bilan du plan 2004-2008 qui s'achève et esquisse des pistes pour préparer le suivant. [Il devait prochainement être consultable sur le site du ministère de l'Ecologie. Nous ferons un lien sur le site de Ferus dès disponibilité.](#)

Les points principaux du rapport sont les suivants, avec en italique les commentaires à chaud de Ferus.

- ▶ garder et simplifier la mesure "t".
- ▶ simplifier le nombre des contrats passés par les agriculteurs.
- ▶ pérenniser les crédits d'urgence.
- ▶ consolider le statut des techniciens pastoraux des DDAF.
- ▶ mieux protéger les petites unités d'élevage ovin.
- ▶ renforcer le nombre des diagnostics pastoraux.
- ▶ réaliser enfin des diagnostics de vulnérabilité.
- ▶ simplifier la procédure de constats des dommages avec deux pistes : simplifier hors ZPP et peut être abandonner carrément les constats en ZPP au profit d'une "mesure indemnitaire adaptée" forfaitaire. *(FERUS : autant nous sommes favorables à la simplification, voire à l'abandon des constats systématiques en ZPP, d'ailleurs notre récente AG n'a pas écarté cette hypothèse après débat, autant nous sommes réticents devant la mesure indemnitaire forfaitaire. il s'agira en fait d'une "prime handicap loup", mais on voit tous les inconvénients : forfaitaire, elle serait perçue même par ceux qui se protégeraient mal, ou seraient dans une zone à l'intérieur d'une vaste ZPP où de facto il n'y aurait pas -plus ?- de loups. Elle n'empêcherait pas que rapidement des demandes d'indemnisation des dommages les plus graves ressurgissent. Elle priverait l'ensemble du réseau d'informations sur les attaques réelles donc sur l'activité des loups).*
- ▶ mettre les dérochements "hors statistiques".
- ▶ soutenir les patous, moyens de prévention le plus efficace. Les qualifier de "chiens d'utilité publique" comme les chiens d'avalanche, les chiens policiers ou les chiens de sauvetage en mer.
- ▶ compléter le programme national relatif à ces chiens.
- ▶ mener une lutte effective contre les chiens en état de divagation, même si ce n'est pas facile et que ni maires, ni préfets, ni louvetiers ne sont très partants.
- ▶ partir du principe que la population de loups en France "est stabilisée" mais "reste de petite taille et est encore fragile".
- ▶ dans certaines conditions, tirs de défense dès la première attaque *(FERUS n'a pas exclu les tirs de défense dans les ZPP, hors espaces protégés, quand toutes les mesures de protection ont été mises en place, après la première attaque ayant fait une victime).*
- ▶ tir avec des fusils à canon lisse.
- ▶ tirs de prélèvement en cas d'attaques exceptionnelles décidées par le préfet et confiés aux louvetiers *(FERUS est contre les tirs de prélèvement dans les ZPP).*
- ▶ afficher clairement au niveau de l'Etat une politique de gestion inscrite dans la durée.
- ▶ déterminer des zones différenciées de colonisation de l'espèce, adaptées ou non à ses exigences et à ses impacts *(en clair, du "zonage", point important évoqué plus loin).*
- ▶ la présence du prédateur est "inappropriée" si l'élevage est très intensif et à forte valeur ajoutée.
- ▶ installer des cellules de veille auprès des préfets dans les départements susceptibles d'être colonisés *(FERUS : nous avons vu combien il était difficile de préparer l'arrivée du loup "à froid", dans les Pyrénées par exemple).*
- ▶ recentrer les agents commissionnés "police" vers le braconnage *(vœu de FERUS).*
- ▶ marquer mieux les loups captifs et établir un état des lieux régulier.
- ▶ maintenir et reconnaître le suivi scientifique actuel.

- stabiliser et pérenniser le processus d'analyse génétique, disposer d'une structure stable et réactive.
- dynamiser le protocole franco-italo-suisse.
- aboutir à un plan de gestion commun sur l'arc alpin.
- créer un observatoire européen sur les grands prédateurs.
- entamer un processus de gestion transfrontalière avec l'Espagne.
- améliorer la communication et l'information institutionnelle.
- ouvrir le groupe national aux étrangers.
- baptiser le nouveau plan de manière qu'on ajoute le "pastoralisme" au "loup" (*FERUS : c'est un point capital, si l'on parle de nature, d'impact des espèces sauvages sur les activités agro-sylvo-pastorales, il faut aussi évoquer tous les impacts de ces activités sur les espèces protégées et les milieux, et ne pas s'en tenir au seul loup.* Comme l'a fait remarquer FNE, ce groupe n'est pas constitué à ces fins).

Au cours des échanges qui ont suivi, FNE a critiqué le laxisme des propositions de tirs en dehors des ZPP et l'ambiguïté des "zonages". La fédération nationale des chasseurs a annoncé qu'elle rendrait prochainement publique sa position "sur les grands prédateurs". Les deux députés ont confirmé leurs préoccupations hostiles au loup. Mme Martinez a redemandé qu'on modifie la convention de Berne, et qu'on lance des études sur les conséquences à long terme de la présence du loup sur l'élevage (des éleveurs abandonnent les alpages et le métier) et la biodiversité (qui s'appauvrit quand partent les moutons). M Bouvard s'est déclaré très déçu par le rapport, a ironisé sur l'attention portée aux chiens errants et au braconnage. Il demandera l'inscription de l'examen du plan loup au prochain comité de Massif, il voudrait des zones d'exclusion des loups à l'intérieur de sa zone de présence dans l'arc alpin. La FROSE s'est elle aussi déclarée hostile à l'indemnisation forfaitaire (pour ne pas "sanctuariser le loup" dans les zones où serait versée cette prime-loup), et pas très chaud pour le zonage (qui consiste à dire qu'il y a des types d'élevage comme l'ovine extensif condamnés à supporter le loup alors que d'autres comme le bovin ou l'intensif pourront l'éliminer).

La DNP a présenté ses premières avant-propositions qu'elle soumettra ultérieurement au débat :

- gestion différenciée du loup selon les situations.
- établissement de critères biologiques et anthropiques qui permettront aux décideurs de lire ces situations.
- en ZPP deux cas de figure : celles où le loup est présent depuis plus de cinq ans, et les autres où la "stabilisation" n'est pas acquise.
- hors ZPP deux autres cas de figure, les territoires proches des ZPP où une installation durable est probable, et les zones d'apparitions inopinées de loups.
- en ZPP tirs de défense sans attendre la première attaque et tirs de prélèvement très exceptionnels, les uns comme les autres dans le cadre d'un quota national. Hors ZPP protocole d'intervention rapide en cas de première attaque, qui en fonction des situations prévoira un peu toutes les réponses y compris l'élimination immédiate.

Inutile de dire que même s'il n'y a pas eu de discussion à ce stade les associations de protection sont hostiles à ces propositions. Il est contradictoire d'écrire qu'on va établir des critères qui permettront de dire si objectivement un territoire est favorable au loup et de mettre en place au niveau de préfets soumis à de fortes pressions des cellules de crise qui risquent de faire en sorte qu'aucune meute ne puisse plus s'installer dans de nouvelles zones de conquête. Il est surprenant qu'on qualifie la population française de "fragile" et qu'on dise que les tirs de loup hors ZPP se feront sans aucun quota national. Derrière des mots qui sonnent mieux que "zonage", tels que "gestion différenciée" ou "adaptative", on voit bien qu'un virage est en train d'être préparé par des pouvoirs publics qui redoutent d'être débordés financièrement et de ne pas maîtriser le mécontentement de certains éleveurs attisés par les diatribes anti-prédateurs venues des Pyrénées. Les discussions qui s'annoncent seront serrées et avant la bataille sur des détails techniques, il faudra gagner celle des principes qui sont sans cesse remis en cause malgré leur réaffirmation solennelle au plus haut niveau quand on pose les bonnes questions.

La réunion décisive du groupe national "LOUP" aura lieu le 23 avril, FERUS fera connaître ses propositions bien avant cette date.